

Réunion du Comité de rivière « Vallée du Doubs & territoires associés » 23 janvier 2015

Premier bilan après la signature du Contrat de rivière en juillet 2014

La signature du Contrat de rivière « Vallée du Doubs & territoires associés », programme d'actions ambitieux en faveur de l'amélioration de la qualité des cours d'eau à l'échelle de la vallée du Doubs, avait eu lieu le 7 juillet dernier à Fraisans. Après à peine 6 mois de mise en œuvre opérationnelle, un grand nombre d'actions de restauration des cours d'eau ont déjà démarré. Le Comité de rivière, qui rassemble tous les acteurs impliqués à l'échelle de la vallée, s'est réuni le 23 janvier dernier à Grandfontaine, pour réaliser un premier bilan et valider le programme d'actions à lancer en 2015.

Le Contrat de rivière est un contrat moral, technique et financier entre acteurs locaux (communes, intercommunalités, associations, usager, etc.) et financeurs (Agence de l'Eau, régions, départements...).

Coordonné par l'EPTB Saône & Doubs, il couvre un territoire qui s'étend le long de la vallée du Doubs de la frontière suisse à Bremoncourt, à la confluence avec la Saône à Verdun-sur-le-Doubs.

Présidé par Eric Durand, Conseiller Régional et Vice-président de l'EPTB Saône & Doubs, le Comité de rivière du 23 janvier 2015 a permis d'informer toutes les parties prenantes sur les actions engagées à ce jour. Et ce premier bilan s'avère globalement positif. En effet, sur les 190 actions du Contrat initialement prévues, 48% ont déjà démarré en termes d'animation locale ou d'études préalables, et 9% sont déjà en cours de réalisation ou achevées. Un budget de presque 1 000 000 € a déjà ainsi été engagé en faveur du Doubs.

L'année 2014 a notamment vu le démarrage :

- de multiples actions de restauration de la continuité piscicole sur le Doubs ...
 - mise en place de passes à poissons sur les barrages de la Pretière, de Fraisans, Arenthon, la Malate par des propriétaires privés,
 - étude détaillée de l'arasement des barrages de Beaulieu, Vermorey,
 - lancement d'une étude sur le barrage de Moulin Brindel à Dole, qui associe des enjeux paysagers, patrimoniaux (présence d'arches romanes du XIIIème siècle), récréatifs (pratique du canoë), et bien sur écologiques...
- ... et sur ses affluents comme la Ranceuse à Vermondans – Pont-de-Roide, le Gland, la Guyotte
- d'une action visant à mieux connaître la répartition et les impacts des espèces exotiques envahissantes,
- de diverses actions de restauration d'annexes alluviales et de zones humides
 - études préalables à la création de frayères sur le territoire de l'agglomération de Montbéliard à Bart et Voujeaucourt,
 - étude des peuplements piscicoles sur la basse vallée du Doubs, et études préalables à la restauration de mortes dans les secteurs d'Hotelans et de Petit-Noir,

- de plusieurs études préalables à la restauration morphologique de petits affluents du Doubs: Barbèche, ruisseaux de Lougre, Soye, Bief de Colombier Fontaine, Rorbe et Grandfontaine, ruisseau de la Mouillère à Besançon, Clauge, partie aval de la Guyotte...

Les porteurs de projet sont nombreux : collectivités (agglomérations comme à Dole ou à Montbéliard, Ville de Besançon, Communautés de communes, syndicats de rivières sur le Gland, la Sablonne ou encore la Guyotte), et usagers (Fédérations de pêches du Doubs, du Jura et de Saône-et-Loire, chambres d'agricultures des mêmes départements, EDF, VNF, Conservatoire Botanique....)

Un focus sur 3 actions du Contrat engagées (création d'une annexe hydraulique à Voujeaucourt, restauration de la continuité piscicole sur le barrage de Moulin Brindel à Dole, et restauration morphologique de la partie aval de la Guyotte) a permis d'échanger autour des difficultés rencontrées dans le cadre de projets de ce type : multiplicité d'acteurs et d'enjeux, nécessité de données techniques et scientifiques fiables, réticences des acteurs locaux, financement des actions....

L'assemblée a validé un programme d'actions qui seront engagées en parallèle à celles déjà initiées en 2014.

La réunion a également permis l'élection, aux cotés de M. Jacques Breuil (Doubs moyen), et M. Daniel Bernardin (Basse Vallée), de M. Patrice Vernier, nouveau Vice-président en charge du Doubs médian (de la Suisse à Voujeaucourt).

Pour plus d'informations :

Page du Contrat de rivière sur le Site Internet de l'EPTB :

<http://www.eptb-saone-doubs.fr/Doubs-Vallee-du-Doubs-et>

Nouvelle page Facebook du Contrat de rivière :

<https://www.facebook.com/pages/Contrat-de-rivière-Vallée-du-Doubs-territoires-associés/637304379731377>

Contacts :

Coordination de la démarche et territoire de la Basse vallée du Doubs :

Stéphane PARRA, 03 81 87 55 42, stephane.parra@eptb-saone-doubs.fr

Territoire du Doubs médian

Florence CARONE, 03 81 87 00 00, florence.carone@eptb-saone-doubs.fr

Territoire du Doubs moyen

Arnaud PILLET, 03 81 87 00 02, arnaud.pillet @eptb-saone-doubs.fr